



## Questions et réponses -Examen d'admission à la profession

### Combien d'infirmières diplômées du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas intégrer le marché du travail en raison de leur incapacité à réussir au NCLEX-RN?

Une infirmière diplômée qui échoue à son premier essai à l'examen NCLEX-RN peut tout de même obtenir une immatriculation provisoire d'une durée de deux ans, période durant laquelle elle peut se présenter de nouveau au NCLEX-RN. La vaste majorité des infirmières diplômées qui ont échoué à leur premier essai ont ensuite réussi lors d'essais subséquents.

Par conséquent, le nombre d'infirmières diplômées du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas en mesure d'intégrer le marché du travail en raison des difficultés rencontrées avec le NCLEX-RN est très faible. Ainsi, sur les 349 étudiantes et étudiants des programmes de formation infirmière du Nouveau-Brunswick qui ont reçu leur diplôme en 2015, seulement 5 n'ont pas réussi au NCLEX-RN.